



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2047

Archives municipales - Mise à disposition des informations publiques détenues par les archives sous une licence libre sur le portail Internet «<https://recherches.archives-lyon.fr/>»

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETARE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2047 - ARCHIVES MUNICIPALES - MISE A DISPOSITION DES
INFORMATIONS PUBLIQUES DETENUES PAR LES
ARCHIVES SOUS UNE LICENCE LIBRE SUR LE PORTAIL
INTERNET «[HTTPS://RECHERCHES.ARCHIVES-
LYON.FR/](https://recherches.archives-lyon.fr/)» (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales produisent et reçoivent des informations publiques (documents et données) et entretiennent des bases de données.

La collectivité en tant que donneur d'ordre, producteur ou coproducteur possède la propriété intellectuelle intégrale de ces bases de données.

Actuellement la réutilisation de ces informations est encadrée par un règlement général approuvé par le Conseil municipal le 14 novembre 2016.

Ce règlement définit les modalités de réutilisation des informations et prévoit la délivrance de contrats de licence selon les usages envisagés.

La Ville de Lyon souhaite mettre à disposition progressivement ses informations publiques de façon non discriminatoire et en permettant leur réutilisation pour un usage commercial ou non-commercial sous une licence libre de type Licence Ouverte V2.0, sur un portail Internet dédié appelé « <https://recherches.archives-lyon.fr/> ».

La mise à disposition des informations publiques par ce biais facilitera :

- leurs réutilisations par les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels ;
- la réalisation d'économies d'échelle en incitant l'ensemble des acteurs publics et privés à partager le même territoire numérique sans multiplier les acquisitions de données similaires ;
- la mise à disposition de données permettant aux acteurs économiques de développer de nouveaux usages et services numériques.

Cependant, des professionnels sollicitent régulièrement les Archives municipales en vue d'obtenir des fichiers complets qu'ils puissent exploiter dans le cadre de leur activité commerciale.

Dans le cadre du règlement général, cette réutilisation des informations publiques, avec diffusion au public ou à des tiers, fait l'objet d'une licence de réutilisation, qui entraîne le paiement d'une redevance pour les usages commerciaux.

Compte tenu du volume des données concernées, la réutilisation des informations avec diffusion au public pour un usage commercial demeure soumise à la mise en place d'un contrat de licence et au versement de frais techniques en vertu du règlement général de réutilisation des informations publiques adopté le 14 novembre 2016.

Vu le règlement général de réutilisation des informations publiques approuvé le 14 novembre 2016 ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La mise à disposition gratuite des données détenues par les Archives municipales de Lyon via « <https://recherches.archives-lyon.fr/> », sous une licence libre de type Licence Ouverte V2.0, est approuvée, par dérogation au règlement général de réutilisation des informations publiques approuvé le 14 novembre 2016, à l'exception des articles 2.2, 2.3, 2.4.
- 2- Les modalités de transmission de fichiers complets à des professionnels pour un usage commercial se poursuivent dans les conditions fixées par l'article 3.2 du règlement intérieur de l'établissement adopté en Conseil municipal le 14 novembre 2016.
- 3- M. le Maire de Lyon ou son représentant est autorisé à signer tout document dans le cadre de cette mise à disposition de données.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET